

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE MEURTHE**

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

2004

RAPPORT 2004 SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2004 définit les indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement figurer dans ce rapport.

PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

↳ Pour la collecte des déchets des ménages : le territoire et la population desservis, le fonctionnement des collectes, la fréquence des collectes, le fonctionnement de la collecte sélective, le fonctionnement de la déchetterie, les volumes de déchets collectés et traités, toutes collectes confondues.

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

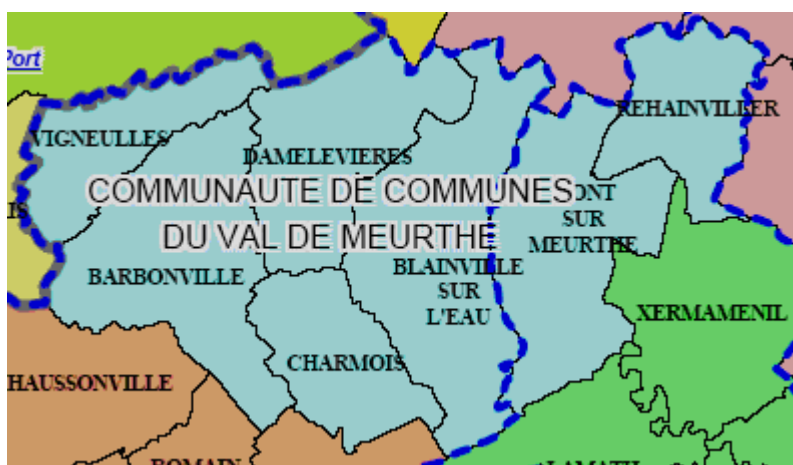
- ↳ Les modalités de financement du service
- ↳ Le montant annuel des dépenses du service
- ↳ Le montant des différentes prestations

SYNTHESE INTRODUCTIVE

Depuis le 1^{er} janvier 2004, date de sa création, la Communauté de Communes du Val de Meurthe (CCVM) assure :

- La *collecte des déchets ménagers et assimilés* de ses communes membres ainsi que leur *traitement par tout procédé respectant la législation en vigueur*,
- La *gestion de la déchetterie située entre Damelevières et Haussonville*.

A ce jour, la CCVM regroupe 7 communes, pour un total de 9240 habitants :



Carte de la Communauté de Communes du Val de Meurthe

L'année 2004 constitue une année de transition, préalable à l'harmonisation, en 2005, des modes de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire communautaire.

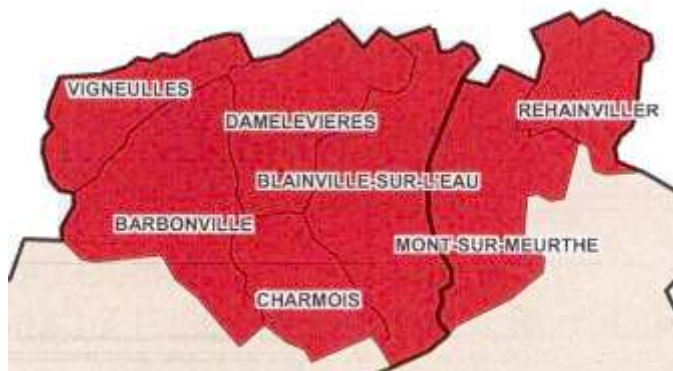
A. INDICATEURS TECHNIQUES

1. TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIS

La Communauté de Communes du Val de Meurthe (CCVM) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers de ses 7 communes membres :

COMMUNE	POPULATION
Barbonville	336
Blainville-sur-l'Eau	3823
Charmois	187
Damelevières	2828
Mont-sur-Meurthe	956
Rehainviller	888
Vigneulles	222
TOTAL :	9 240 habitants

Population desservie



Carte du périmètre desservi

Les commerçants, artisans, établissements publics et administrations de la CCVM bénéficient également d'un service de collecte et de traitement des déchets, mais seulement pour les déchets qui sont assimilés aux ordures ménagères et dans la limite de 1 m³ par semaine.

2. PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

L'année 2004 étant une année de transition, l'organisation des services de collecte et de traitement des déchets, qu'il s'agisse des ordures ménagères (OM) ou des objets encombrants (OE), diffère encore selon les communes.

En revanche, et même si la collecte sélective en apport volontaire n'existe pas encore uniformément sur l'ensemble du territoire communautaire, tous les habitants de la CCVM peuvent utiliser les installations de la déchetterie située entre Damelevières et Haussonville. Celle-ci est également ouverte à quatre communes de la Communauté de Communes du Bayonnais voisine.

Collecte par un prestataire ou collecte en régie

La collecte est assurée en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire, mais selon des modalités différentes :

	Barbonville	Blainville-sur-l'eau	Charmois	Damelevières	Mont-sur-Meurthe	Rehainviller	Vigneulles
COLLECTE OM & OE (en porte à porte)	Assurée par : ONYX jusqu'au 31 août puis REGIE à partir du 1er septembre 2004	REGIE (agents de la CCVM)	CCB (prestataire ONYX)	REGIE (agents de la CCVM)	BARISIEN	BARISIEN	ONYX
TRAITEMENT OM (incinération ou enfouissement selon le cas)	ONYX (incinération) jusqu'au 31 août puis SITA Transit Lunéville (enfouissement à Lesménils) à partir du 1er septembre	SITA Transit de Lunéville (enfouissement à Lesménils)	CCB (prestataire ONYX)	SITA Transit de Lunéville (enfouissement à Lesménils)	Usine d'incinération SOVVAD (incinération)	Usine d'incinération SOVVAD (incinération)	ONYX (incinération sauf OE enfouies)
TRAITEMENT OE (enfouissement)	ONYX jusqu'au 31 août puis SITA Transit Lunéville à partir du 1er septembre	SITA Transit de Lunéville	CCB (prestataire ONYX)	SITA Transit de Lunéville	SITA Transit de Lunéville	SITA Transit de Lunéville	ONYX

Organisation de la régie

La collecte des déchets ménagers en régie est assurée par 3 agents de la CCVM : 1 chauffeur et 2 rippeurs.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe est propriétaire du camion benne de collecte des déchets.

Fréquence de ramassage des déchets

Ramassage des ordures ménagères :

- 2 ramassages hebdomadaires sur les communes de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières
- 1 ramassage hebdomadaire dans les autres communes

	Barbonville	Blainville-sur-l'eau	Charmois	Damelevières	Mont-sur-Meurthe	Rehainviller	Vigneulles
Collecte OM	C1	C2	C1	C2	C1	C1	C1

Ramassage des objets encombrants :

- 1 ramassage en porte à porte des objets encombrants à lieu chaque trimestre dans toutes les communes de la CCVM

Collecte sélective

La collecte sélective des déchets d'emballages ménagers (collecte du verre, des papiers et des cartons, ainsi que des plastiques et des métaux) pré-existe, en apport volontaire, sur trois des sept communes de la Communauté de Communes du Val de Meurthe : Charmois, Mont-sur-Meurthe et Rehainviller.

Barbonville, Blainville-sur-l'Eau, Damelevières et Vigneulles disposent quant à elles de borne(s) d'apport volontaire pour la collecte du verre.

Organisation de la déchetterie

La déchetterie fonctionne avec un gardien employé à temps complet.

Présent sur le site en permanence, ce gardien assure les missions suivantes :

- Faire respecter le règlement intérieur de la déchetterie
- Assurer l'ouverture et la fermeture du site
- Enregistrer des cartes d'entrée
- Accueillir, conseiller et assister les usagers sur les modalités de tri des déchets, leur destination et les modes de recyclage
- Veiller à la propreté du site
- Déclarer les besoins d'enlèvement et les anomalies constatées

Nettoiemnt de voies

Un agent, employé à temps complet, assure pour l'heure le nettoyage manuel des seules rues de Blainville-sur-l'eau et de Damelevières.

3. VOLUMES DES DECHETS COLLECTES ET TRAITES

2 753,84 tonnes de déchets ont été collectées en 2004.

Au titre des contrats préexistants, ONYX a facturé ses prestations sur la base d'un forfait à l'habitant. Ainsi, le tonnage obtenu n'inclut pas les ordures ménagères collectées :

- à Charmois (187 habitants) toute l'année,
- à Vigneulles (222 habitants) toute l'année,
- à Barbonville (336 habitants) de janvier à août 2004 (rappel : la Communauté de Communes du Val de Meurthe a assurée la collecte en régie des OM de Barbonville à compter du 1^{er} septembre 2004).

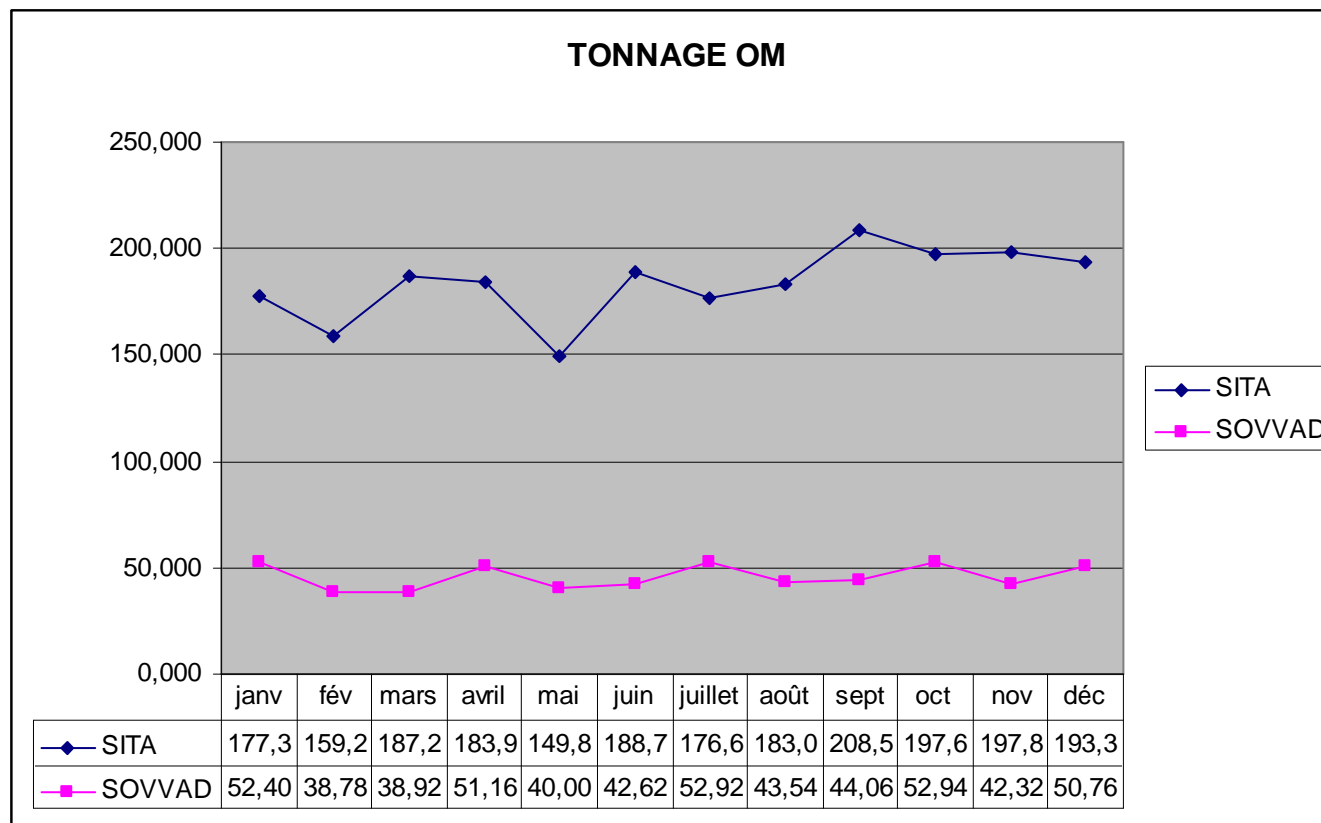
Ce tonnage comprend les déchets collectés par le ramassage des objets encombrants en porte à porte, à l'exception de ceux de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières qui sont apportés à la déchetterie où ils sont traités comme ceux de l'apport volontaire.

ORDURES MENAGERES 2004 – DECHETS TRAITES

Le tableau ci-après ne fait pas apparaître les tonnes collectées sur les communes de Barbonville (pour la période de janvier à août), de Charmois et de Vigneulles (tonnages non disponibles liés à la facturation forfaitaire par habitant)

	COMMUNES	POP.	TONNES COLLECTEES													
			Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc		
Transit SITA	Blainville-sur-l'eau	3 823	177,32	159,26	187,22	183,92	149,88	188,74	176,64	183,06	208,5	197,64	197,88	193,36		
	Damelevières	2 828														
	Barbonville (1 ^{er} septembre au 31 décembre)	336														
Transit SOVVAD	Mont-sur-Meurthe	956	52,4	38,78	38,92	51,16	40	42,62	52,92	43,54	44,06	52,94	42,32	50,76		
	Rehainviller	888														
TOTAUX			229,72	198,04	226,14	235,08	189,88	231,36	229,56	226,6	252,56	250,58	240,2	244,12		
			1 766,38 tonnes									987,46 tonnes				
			2 753,84 tonnes													

ORDURES MENAGERES 2004 – DECHETS TRAITES



ORDURES MENAGERES 2004 – DECHETS PRODUITS PAR HABITANTS

Le tableau ci-après n'inclut pas les tonnes collectées sur les communes de Barbonville (pour la période de janvier à août), de Charmois et de Vigneulles (tonnages non disponibles liés à la facturation forfaitaire par habitant)

		2003	2004	
			De janvier à août	De septembre à décembre
POPULATION DE REFERENCE	COMMUNES	Blainville-sur-l'eau Damelevières Haussonville (SIE BLAINVILLE – DAMELEVIÈRES)	Blainville-sur-l'eau Damelevières Mont-sur-Meurthe Rehainviller	Barbonville Blainville-sur-l'eau Damelevières Mont-sur-Meurthe Rehainviller
	HABITANTS	6 936	8 495	8 831
POIDS DES ORDURES MENAGERES		2 411,24 tonnes	1 766,38 tonnes	987,46 tonnes
POIDS PRODUIT PAR HABITANT		348 kg	208 kg	112 kg
POIDS PRODUIT PAR JOUR PAR HABITANT		0,95 kg	0,85 kg	0,92 kg

COLLECTE SELECTIVE- RESULTATS 2004

Le verre est collecté sur les 7 communes de la CCVM

Les autres matériaux sont collectés sur les communes de Charmois, Mont-sur-Meurthe et Rehainviller

En tonnes	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAUX
Acier	0,130	0,260	0,460		0,270	0,180	0,100	0,230	0,120	0,100	0,150	0,100	2,10
Alu	0,010	0,020	0,030		0,010	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,07
Briques alimentaires	0,060	0,120	0,210		0,120	0,090	0,060	0,120	0,070	0,050	0,080	0,060	1,04
Cartonnettes	0,750	1,350	2,030	0,330	0,810	0,790	1,050	0,590	0,560	0,710	1,100	0,710	10,78
Journaux, Revues, Magazines	3,750	6,740	10,240	1,670	4,110	4,360	5,740	3,220	3,050	4,040	6,040	3,870	56,83
Pehd	0,100	0,200	0,350		0,210	0,150	0,090	0,190	0,100	0,080	0,130	0,100	1,70
Pet clair	0,320	0,640	1,120		0,650	0,480	0,280	0,610	0,310	0,260	0,380	0,280	5,33
Pet foncé	0,070	0,140	0,240		0,140	0,090	0,060	0,120	0,070	0,050	0,080	0,060	1,12
Refus incinérés	0,860	1,600	2,560	0,240	1,180	1,070	1,050	1,000	0,700	0,860	1,310	0,890	13,32
Verre	25,320	16,300	30,720	19,280	25,800	24,800	24,780	36,100	25,920	27,720	19,870	13,300	289,91¹
TOTAUX	31,37	27,37	47,96	21,52	33,30	32,01	33,21	42,18	30,90	33,87	29,14	19,37	382,20

PLASTIQUES :

PET : polyéthylène téréphtalate (bouteilles d'eau par exemple)

PEHD : polyéthylène haute densité (plastiques plus épais comme par exemple des bidons d'assouplissant ou de lave glace)

¹ Cette ligne n'inclut pas le verre collecté en déchetterie

DECHETTERIE 2004

Périmètre et population desservie par la CCVM

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la déchetterie de la Communauté de Communes du Val de Meurthe (CCVM) est ouverte aux 7 communes membres ainsi qu'à 4 communes de la Communauté de Communes du Bayonnais (CCB).

Population desservie par la déchetterie de la CCVM en 2004

COMMUNES	POPULATION
Barbonville	336
Blainville-sur-l'Eau	3823
Charmois	187
Damelevières	2828
Mont-sur-Meurthe	956
Rehainviller	888
Vigneulles	222
Bayon	1372
Domptail	51
Haussonville	285
Méhoncourt	209
Saint-Mard	85
Romain	52
POPULATION TOTALE DESSERVIE EN 2004 :	11 157 habitants

LEGENDE

Charmois : nouvelles communes ayant accès à la déchetterie en 2004

Romain : communes desservies en 2003, mais plus en 2004 (à leur demande)

Carte du périmètre desservi par la déchetterie de la CCVM

LEGENDE

D : Communes ayant accès à la déchetterie de la CCVM en 2004



DECHETTERIE 2004

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi
De 10h à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Le samedi
De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Fréquentation actuelle

La fréquentation de la déchetterie en 2004 est d'environ 30 à 40 visites par jour.

Tonnages collectés

DECHETS VEGETAUX : **386,46 tonnes**
(BETAIGNE ENVIRONNEMENT)

PAPIERS CARTONS (ONYX) : **70,98 tonnes**

GRAVATS (SITA) : **308,75 tonnes**

BENNES DIVERS (SITA) : **966,24 tonnes**

VERRE (PATE) : **13,30 tonnes**

TOTAL : **1 745,73 tonnes**

En tonnes	DECHETS VEGETAUX	PAPIERS CARTONS	GRAVATS	BENNES DIVERS	VERRE
2003	314,02	61,72	258,40	797,72	19,00
2004	386,46	70,98	308,75	966,24	13,30
Evolution	+ 23,07 %	+ 15 %	+ 19,49 %	+ 21,13 %	- 30 %

Services gratuits

TEXTILES (ECOTEXTILE) : **? kg** **(1 400 en 2004)**

HUILES USAGEES (SRRHU) : **5 130 kg** **(4 300 en 2004)**

B. INDICATEURS FINANCIERS

1. MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Financement du service hors déchetterie

A l'exception de la déchetterie, le service d'élimination des déchets de la CCVM est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les recettes issues de la collecte sélective contribuent également au financement du service :



Produit total de la TEOM en 2004 :

635 948,00 €



Recettes de la collecte sélective :

10 265,79 €



Autres recettes (subventions pour études...) :

48 830,67 €



TOTAL DES RECETTES :

695 044,46 €

Financement de la déchetterie

Les dépenses de la déchetterie sont financées par le budget général de la CCVM, c'est-à-dire par la fiscalité directe locale (le produit de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti).

En 2004, la Communauté de Communes du Bayonnais (CCB) a contribué au fonctionnement de la déchetterie à raison d'un forfait de 10 € par habitant, soit pour un montant total de 18 170 € (ce montant a été affecté au budget et à la fonction OM).



Subvention du budget général vers le budget OM :

162 229,00 €



TOTAL DES RECETTES :

162 229,00 €

2. SOUTIENS

SOUTIEN VERRE (BSN Gironcourt)	BSN Barbonville Vigneulles	BSN Blainville-sur-l'Eau Damelevières
Soutien par tonne	22,90 €	27,50 €

SOUTIEN JOURNAUX REVUES MAGAZINES (Papeteries Golbey)	BARISIEN
Soutien par tonne	58,00 €

3. DEPENSES ANNUELLES

Dépenses du service hors déchetterie

Contrats de prestation avec les entreprises, factures des fournisseurs, charges salariales, vêtements de travail, entretien du camion, carburant, assurances.

TOTAL DES DEPENSES : **584 152,20 €**

	Sur 8 mois	Sur 4 mois
Coût du service (TTC)	389 434,80 €	194 717,40 €
Tonnage collecté	1 766,38	987,46
Coût à la tonne (TTC)	220,47 €	197,19 €
Coût au kilo (TTC)	0,22 €	0,20 €

Dépenses de la déchetterie

Charges de personnel, assurances, fournisseurs, transport et traitement des déchets, entretien de la déchetterie, vêtements de travail :

TOTAL DES DEPENSES : **176 585,78 €**

Coût du service (TTC)	176 585,78 €
Tonnage collecté	1 745,73 tonnes
Coût à la tonne (TTC)	101,15 €
Coût au kilo (TTC)	0,10 €

4. PRESTATIONS

Observation préliminaire

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) porte sur différentes catégories d'activités polluantes dont le stockage et l'élimination des déchets.

Service d'élimination des OM

OM	BARISIEN	ONYX Barbonville janvier à avril	ONYX Barbonville mai à août	ONYX Vigneulles
COLLECTE Coût HT par habitant (hors révision)	21,17 €	19,21 €	23,70 €	19,21 €
Révisions incluses		20,48 €	24,08 €	20,22 €

OM	SOVVAD	SITA
TRAITEMENT Coût HT par tonne	68,61 €	70 €
TGAP par tonne	7,50 €	7,50 €

OM	ONYX Barbonville janvier à avril	ONYX Barbonville Mai à août	ONYX Vigneulles
TRAITEMENT Coût HT par habitant (hors révision)	27,44 €	30,10 €	27,44 €
Révisions incluses	29.58 €	30,30 €	29,29 €

Service d'élimination des OE

OE	BARISIEN Mont-sur-Meurthe Rehainviller	ONYX Barbonville janvier à avril	ONYX Barbonville mai à août
COLLECTE Coût HT Hors révision	2 € par an, par habitant	1,40 € par passage, par habitant	1,50 € par passage, par habitant
COLLECTE Coût HT Révisions incluses		1,49 €	1,55 €
TRAITEMENT Coût HT Hors révision	76 € par tonne	4,12 € par passage, par habitant	4,30 € par passage, par habitant
TRAITEMENT Coût HT Révisions incluses			4,67 €
TGAP par tonne	7,50 €	0,51 € par passage, par habitant	0,30 € par passage, par habitant

Collecte sélective

VERRE	BARISIEN Mont-sur-Meurthe Rehainviller	PATE Barbonville Blainville-sur-l'eau Damelevières	PATE Vigneulles
COLLECTE Coût HT par tonne	41,16 €	38,11 €	39,64 €

PAPIERS CARTONS	BARISIEN Mont-sur-Meurthe Rehainviller	PLASTIQUES METAUX	BARISIEN Mont-sur-Meurthe Rehainviller
COLLECTE Coût HT par tonne	45,8 €	COLLECTE Coût HT par tonne	300 €
TRI Coût HT par tonne	60 €	TRI Coût HT par tonne	322 €

DECHETS VEGETAUX	BETAIGNE Mont-sur-Meurthe Rehainviller	
COLLECTE	Redevance annuelle	12 587,69 €
TRAITEMENT		

Déchetterie

	DECHETS VEGETAUX	PAPIERS CARTONS	GRAVATS	VERRE	BENNES DIVERS
Quantité en tonnes	386,46	70,98	308,75	12,50	966,240
Coût total HT	17 494,54 €	5 266,31 €	7 482,18 €	473,37 €	84 498,09 €
Coût collecte (HT) par rotation de bennes	99,70 €	109,54 €	138,73 €	38,11 €	72,41 €
Coût recyclage ou traitement (HT) par tonne	25,92 €	29,44 €	6,71 €		61,74 €
TGAP par tonne					7.50 €

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

1. CONCLUSION

- **Année de transition** (harmonisation du mode de financement du service d'élimination des déchets mais survivance des contrats préexistants se traduisant par une grande disparité des taux de TEOM, collecte des OM en régie étendue à Barbonville le 1^{er} septembre 2005, mise en place d'un nouveau marché pour les prestations correspondant au traitement des OM, à la collecte et au traitement des OE, au transport, au tri et au traitement des déchets issus de la collecte sélective, au transport et au traitement des déchets de la déchetterie)
- déchetterie (adoption d'un nouveau règlement, difficultés liée à sa localisation pour les nouvelles communes et à son dimensionnement)

2. PERSPECTIVES

- extension de la collecte des OM en régie à tout le territoire communautaire dès le 1^{er} janvier 2005 (investissements nécessaires : nouveau camion benne de collecte des OM)
- mise en place de la collecte sélective sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2005 avec des bornes : verre (densification du parc existant), papiers cartons et plastiques métaux (investissements nécessaires : bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective)
- études déchetterie I : nouveaux flux
- études déchetterie II : mise aux normes et réalisation d'une nouvelle déchetterie (moins excentrée)
- dans un souci d'équité : participation de la CCB et de la CCVM au coût réel de fonctionnement de la déchetterie au prorata du nombre d'habitants et non sur la base d'un forfait

3. ANNEXES

Publications de 2004.

COUTS DE COLLECTE DES OM

REGIE

Coût HT de la régie : 141 023,10 €
Tonnage collecté par la régie : 2203,42 tonnes

OM	Régie
COLLECTE Coût HT par tonne	64,00 €

PRESTATAIRES

OM	BARISIEN	ONYX Barbonville janvier à avril	ONYX Barbonville mai à août	ONYX Vigneulles
COLLECTE Coût HT par habitant (hors révision)	21,17 €	19,21 €	23,70 €	19,21 €
Révisions incluses		20,48 €	24,08 €	20,22 €
Coût à la tonne (Révisions incluses)	64,15 €	62,02 €	72,97 €	61,27 €

Ces tarifs sont calculés selon les modalités suivantes :

COMMUNE		Pop. de réf	Coût OM HT acquitté en 2004 (base : tarif révisions incluses)	Tonnes produites (base : 0,33 t/an/habitant)	Coût HT à la tonne	Coût HT à l'habitant
Nom	Pop.					
Mont-sur-Meurthe	956	1844	39 037,48	608,52	64,15 €	21,17 €
Rehainviller	888					
Barbonville Janvier à avril	336	112	2 293,76	36,96	62,06 €	20,48 €
Barbonville Mai à août	336	112	2 696,96	36,96	72,97 €	24,08 €
Vigneulles	222	222	4 488,84	73,26	61,27 €	20,22 €
Blainville	3823	6763 (13 414) ²	141 023,10 €	2203,42	64,00 €	20,85 € (10,51 €) ¹
Damelevières	2828					
Barbonville (sept. à déc.)	336					

① Charmois ne figure pas dans ce tableau car seule une facture globale nous est parvenue, sans distinction entre la collecte et le traitement des déchets.

² Ce total tient compte des deux collectes hebdomadaires à Blainville-sur-l'Eau et à Damelevières